

Autres aides wallonnes

Table des matières

1.	AIDE À L'EMBAUCHE « TREMPLIN 24 MOIS + ».....	2
	Public concerné	2
	Conditions d'accès.....	2
	Montant des indemnités	2
	Plus d'informations via le lien	2
2.	PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER « RÉ-ACTION »	2
	Public concerné	2
	Conditions d'accès.....	2
	Accompagnement	2
	Plus d'informations via le lien	3
3.	PRÊT "RICOCHET RELANCÉ", POUR RENFORCER LA TRÉSORERIE DES PETITES ENTREPRISES ET INDÉPENDANTS.....	3
	Public concerné et conditions d'accès	3
	Montants	3
	Plus d'informations via les liens	3

1. AIDE À L'EMBAUCHE « TREMPLIN 24 MOIS + »

Public concerné :

Pour pallier à une certaine carence dans plusieurs secteurs cruciaux, notamment sociaux, une nouvelle aide financière nommée Tremplin 24 mois + est disponible aux employeurs de certains secteurs (services et hébergement des secteurs sociaux, du 3e âge, à la jeunesse, de la petite enfance, etc, ...) qui engageront un ou plusieurs demandeurs d'emploi de longue durée (minimum 24 mois).

Conditions d'accès :

Pour en bénéficier, l'employeur devra être actif dans un des 14 secteurs éligibles (services et hébergement des secteurs sociaux, du 3e âge, à la jeunesse, de la petite enfance, etc.)

Montant des indemnités :

Cette aide se présente sous forme d'une subvention trimestrielle équivalente à 1000€/mois et peut être cumulable avec l'aide Impulsion 12 mois +.

Plus d'informations via le lien :

<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-tremplin-24-mois-plus.html>

2. PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER « RÉ-ACTION »

Public concerné :

Les entreprises de moins de 10 personnes qui traversent une période de difficultés passagères.

Conditions d'accès :

Le programme d'accompagnement Ré-Action s'inscrit dans un panel de conditions minimales à remplir. En l'occurrence, il faut :

- Être une TPE de moins de 10 personnes et constituée en société (personne morale),
- Être situé en Région wallonne (siège social et d'exploitation),
- Avoir un projet économique viable,
- Disposer des compétences nécessaires en matière de gestion et de management,
- Être en situation de retournement,
- Avoir un ancrage local fort en termes d'activités et d'emplois (directs et indirects).

Accompagnement :

- a) Phase d'accompagnement pour les TPE de moins de 10 personnes ou les indépendants établis en personne physique
 - o Monitoring de l'entreprise
 - o Accompagnement économique et/ou humain

- b) Phase d'intervention financière - uniquement pour les TPE de moins de 10 personnes établies en personne morale (société)
 - Avant l'arrivée des difficultés
 - Pendant la période de difficultés

- c) Club Ré-Action

Le Club Ré-Action est l'outil de redémarrage pour les entreprises dont la faillite a été prononcée à condition qu'il s'agisse d'une faillite de « bonne foi ».

Plus d'informations via le lien : <https://www.sogepa.be/fr/re-action/soutien-tpe-petites-entreprises>

3. PRÊT "RICOCHET RELANCE", POUR RENFORCER LA TRÉSORERIE DES PETITES ENTREPRISES ET INDÉPENDANTS

Public concerné et conditions d'accès :

Ce produit s'adresse :

- aux indépendants et petites entreprises (moins de 50 équivalents temps plein)
- situés en Région wallonne
- chiffre d'affaires ou total bilan inférieur ou égal à 10 millions €
- pour les entreprises de plus de 3 ans : pas en situation de difficulté financière
- dans un secteur éligible

Montants :

100.000 € (max. 50.000 € de crédit et/ou moratoire bancaire + max. 50.000 € de prêt SOWALFIN)

Plus d'informations via les liens :

<http://www.sowalfin.be/ricochet/>

<https://www.sowalfin.be/funding/pre-ricochet/>